



# Comment verser mon solde au POA\* de la CMA ?

\* Pôle Orientation Artisanat de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

## 1. Activez votre compte Soltéa

- Cliquez sur : [Soltéa Espace des Employeurs](#)
- Pour votre 1<sup>ère</sup> connexion, vous devez d'abord activer votre habilitation sur le portail [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr)
  - Sur le site Soltéa, cliquez sur l'onglet Net-entreprise
- Sur Net-entreprise :  
Allez sur l'Onglet Gestion : « **Gérer les habilitations** »  
puis « **Gérer les déclarations** » afin d'ajouter la déclaration Soltea
- L'habilitation Soltéa est en cours, sera **accessible sous 24 heures**
- Passé ce délai vous pouvez cliquer sur la **vignette Soltéa** (depuis Net-entreprise) vous êtes redirigé sur la plateforme Soltéa
- Connectez-vous avec votre **mot de passe Net-entreprise**

## 2. Trouvez le service d'orientation (POA\*) de votre CMA

\* Pôle Orientation Artisanat

- Cliquez sur l'onglet « **Recherche établissement** »
- Retrouvez-nous avec l'un des mots-clés suivants :
  - Raison sociale : **PÔLE ORIENTATION ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE**
  - N° SIRET : **13002068800011**
  - Code UAI : **0442942J**

## 3. Affectez votre solde de taxe d'apprentissage

- Sélectionnez la répartition souhaitée
- Bien vérifier le **% d'affectation** : (il peut rester par défaut à 0%)
- Puis cliquez sur le bouton « **Enregistrer mes choix** »
- Un message de confirmation s'affiche à l'écran, **vous avez terminé !**



SOLTÉA Informations utiles

➤ Du 26 mai au 27 juin  
et du 14 juillet au 24 octobre



**3006**

Appel gratuit

[poa@cma-paysdelaloire.fr](mailto:poa@cma-paysdelaloire.fr)



PAYS DE LA LOIRE